



Cap sur l'école inclusive  
en Europe



## Fiche Ressource

### Les limites de l'inclusion

#### Tronc du module/ D

La convention de l'ONU de 2006 sur le handicap, ne mentionne pas l'obligation d'inclure tous les enfants handicapés. Par ailleurs elle ne constitue pas un cadre législatif qui oblige les Etats signataires à l'appliquer.

Elle préconise simplement la mise à disposition de « moyens raisonnables », ce qui implique a contrario qu'il est admis que l'inclusion a des limites lorsque les moyens à mettre en œuvre pour inclure sont « déraisonnables »



On ne trouve pas dans la convention de l'ONU de définition, ni de classification, de ces « moyens raisonnables ». Il faut donc en interpréter le sens.

En se fondant toujours sur les considérations éthiques qui sont à la base des préconisations de l'ONU, on peut penser que l'inclusion scolaire n'est pas souhaitable lorsque :

- elle entraîne une souffrance de l'enfant à laquelle l'école ne peut pas répondre, malgré une organisation sans faille. L'inclusion forcée serait dans ce cas contraire à l'éthique.
- le handicap est tel que des équipements spécifiques sont nécessaires et ne peuvent se trouver que dans des établissements spécialisés

Malgré ces limites, que seuls les progrès scientifiques peuvent faire reculer, le champ de l'inclusion est largement ouvert à la plupart des enfants handicapés ou à Besoins Educatifs Particuliers.

Or dans la pratique on trouve encore de nombreux obstacles qui limitent les objectifs d'inclusion. Par exemple sur le panel constitué par les pays du partenariat on constate fréquemment :



- l'insuffisance de la sensibilisation au handicap du personnel éducatif et de l'encadrement. Tant que le regard sur le handicap n'aura pas changé, et que la notion d'éducabilité n'est pas entrée dans la formation des enseignants et des cadres, la tendance à créer des structures spécialisées pour traiter certaines formes de handicap, notamment mental, constituera une solution de facilité à court terme qui nous éloigne des objectifs d'inclusion. Dans des perspectives à long terme cette option est une gabegie, tant du point de vue financier que sociétal, car elle fait courir des risques de désocialisation de l'individu, et une

forte probabilité de sa prise en charge par la société tout au long de sa vie.

- l'insuffisance de la formation des enseignants qui, malgré une forte implication, se trouvent désarmés face au défi éducatif qui leur est proposé.
- le cloisonnement des intervenants qui nuit à l'efficacité des actions pédagogiques, alors que les moyens mis en œuvre sont souvent importants.

Dans la plupart des pays Européens le chemin de l'inclusion est encore long. Elle passera forcément par le débat sur la désinstitutionalisation, c'est-à-dire la suppression (quasi-totale) des structures spécialisées. L'exemple Italien est édifiant qui a permis de faire avancer considérablement les objectifs d'inclusion. Faire reculer les limites de l'inclusion est à ce prix, mais est possible.

Pour y parvenir il faut avant tout une volonté politique forte, qui aborde le problème de la désinstitutionalisation de façon globale. Il ne suffit pas de faire des lois si elles ne sont pas respectées dans les faits, et si les objectifs ne sont pas clairement assimilés par ceux qui sont en responsabilité de les appliquer.

Sur le long terme les Etats ont tout à gagner en avançant sur le chemin de l'inclusion la seule option qui vise la socialisation des individus et leur autonomie.